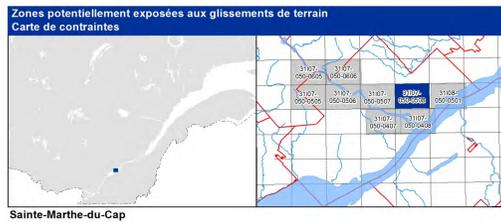


Sainte-Marthe-du-Cap

31107-050-0508



31107-050-0508



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- CS** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine habituelle ou anthropique.
- CSV** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- CSA** Zone composée de sols à prédominance sabineuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine habituelle ou anthropique.
- CSAV** Zone composée de sols à prédominance sabineuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine habituelle ou anthropique.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- CSA** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
- CSA** Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'effacement de débris, provenant des zones à haut sommet.
- CSA** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par des glissements de terrain de grande étendue.
- CSA** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par des glissements de terrain de grande étendue.

Autres symboles :

- CSA** Zone composée de sols hétérogènes (SI ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine habituelle ou anthropique.
- CSA** Zone située à l'embouchure d'un cours, susceptible d'être affectée par l'établissement de débris habituellement lors de crues importantes.
- CSA** Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être affectée par des interventions relatives aux parades d'interventions d'origine anthropique.
- CSA** Sommet de talus.
- CSA** Base de talus.
- CSA** Limite du réseau lidar aéroporté.

Note : Les zones hachurées correspondent aux talus bas de quais, les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain, prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été établi principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à devenir dérangé à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 7°
 Longueuse d'origine (méridien central) : 73°30' ouest
 Latitude d'origine (équateur) : 0°
 Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 2000 m sur le terrain, soit 10 mètres).

11 50000

Sources

Données : Relevés géotechniques de terrain
 Hypothèses de référence par relevé LIDAR aéroporté
 Orthophotographies numériques

Organisation

Ministère des Transports du Québec
 Ville de Trois-Rivières
 Ville de Trois-Rivières

Réalisation

Ministère des Transports du Québec
 Direction du développement des infrastructures
 Service de la géotechnique et de la géologie
 Version 1.0 (mars 2014)

© Gouvernement du Québec
 Dépot légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2014

Date / Année

2012 et 2013
 4, 7 et 19 novembre 2011
 25 avril au 11 mai 2009

Règlement sur le zonage (2010, c. 26)
 Annexe VII
 Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
 Carte de contraintes
 (Articles 1 et 5 à 7)
 Feuille no 6

Règlement de modification 2016, c. 5
 Adoption 18 janvier 2016
 Entrée en vigueur 9 mars 2016

Transports Québec